

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02540

Numéro SIREN : 833 832 819

Nom ou dénomination : A.A.F.A

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2018 sous le numéro de dépôt 7683

A.A.F.A.

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros

Siège social : Chemin de la Pierre Plantée
13820 ENSUES-LA-REDONNE
833832819 RCS AIX-EN-PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 12 MARS 2018**

Le 12 Mars 2018, à 10h00, au siège social de la société, les actionnaires se sont réunis lors d'une assemblée générale, sur convocation du Président effectuée le 26 février 2018.

Sont présents :

- Monsieur DHUMERELLE Anthony, détenteur de 50 actions ;
- Monsieur OULIDAZOUZ Adlane, détenteur de 50 actions.

Sont donc présents les détenteurs des 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'ensemble des actionnaires étant présent, l'assemblée peut valablement voter les résolutions mises à l'ordre du jour.

Le Président, Monsieur DHUMERELLE Anthony, rappelle l'ordre du jour :

- Fixation de la rémunération du président pour l'exercice 2018 ;
- Fixation de la rémunération du directeur général pour l'exercice 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du Président, Monsieur DHUMERELLE Anthony, à zéro (0) euro pour l'exercice comptable clôturant le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du Directeur Général, Monsieur OULIDAZOUZ Adlane, à zéro (0) euro pour l'exercice comptable clôturant le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président
Monsieur DHUMERELLE Anthony

